... (Applaudissements.)

L'orateur voudrait un débat tout à fait ...

Le ministre du commerce lui répond ... le vote sans discussion ... gouvernement, il fait des strictes réserves sur le projet ... et dit même qu'un grand débat est nécessaire.

Il demande donc le renvoi de la discussion après le budget (Applaudissements).

M. Chastenet demande que la discussion du budget vienne dès la fin du projet d'ordre du jour.

Il demande aussi des séances du matin le mardi et le jeudi.

M. Mougeot applaudit à ces observations.

La séance est levée à 6 h. 25 et renvoyée à mardi 2 heures.

Mardi, commission du budget.

SÉNAT

du 16 Novembre

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de **M. Antonin Dubost.**

MM. Clémenceau, Briand, Viviani et le **général Picquart** ont pris place au banc des ministres.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1906 de crédits supplémentaires se rattachant à la création du Ministère du Travail et de la prévoyance sociale et d'un sous-secrétariat d'Etat au Ministère de la Guerre.

M. de Lamarzelle a la parole. Il dit qu'au moment où il était question de créer un Ministère du Travail, il était tout disposé à donner son suffrage à l'institution nouvelle, mais que M. Viviani a donné à cette création, dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre, un caractère tel qu'il est impossible de s'associer à son programme.

M. de Lamarzelle ajoute :

A l'heure où nous sommes, deux grandes conceptions se partagent les esprits qui réfléchissent aux questions sociales. L'une est la théorie individualiste formulée par la Révolution; l'autre est la théorie marxiste qui oppose sur tous les points l'idée de la collectivité à l'idée de l'individualité. Il suffit de se reporter au récent discours de M. Viviani à la Chambre pour y trouver l'adhésion la plus explicite à la thèse collectiviste.

En cela, M. Viviani se sépare catégoriquement de M. le président du Conseil qui, lui, fait profession d'être individualiste à outrance.

M. Clémenceau président du Conseil. — Non, pas à outrance. (Rires).

M. de Lamarzelle. — L'antinomie absolue de vos conceptions avec celles de votre collaborateur ne peut cependant être niée. Mais il y a autre chose dans le discours que je rappelle. Il y a, d'abord, une déclaration surprenante sur l'évolution nécessaire de la propriété individuelle qui, en dépit des commentaires dont on l'a sort... rendra partout la harangue de M. Viviani pour un discours de partageur. Il y a, en outre, des explications inattendues sur le rôle de la violence dans le passé, qui sont la légitimation anticipée de toutes les spoliations.

Enfin, et surtout, il y a une sorte de profession de foi sur la question religieuse.

L'orateur dit qu'il ne reprocherait pas à M. Viviani d'avoir mêlé cette grave question à celle de l'organisation du nouveau ministère, puisqu'il aime la franchise, et même il en félicite celui qui la manifeste.

Nous devons en effet, ajoute-t-il, cette justice à M. le ministre du Travail, qu'en matière religieuse il n'a jamais eu recours aux faux-fuyants.

Au temps où, à cette tribune, M. Waldeck-Rousseau défendait les prêtres et la religion, au temps où il mettait sa coquetterie à vouloir défendre le clergé séculier contre les congrégations, l'honorable M. Viviani, à la Chambre, se mettait publiquement de s'en prendre directement, même et sou perit, à la religion même.

La religion, il la dénonçait comme l'ennemi que fut et les siens entendaient poursuivre sans paix ni ... étraire.

Il termine en disant qu'il ne cherche pas à empêcher le vote des crédits demandés au Sénat, mais il remplit un devoir en relevant les défis qui lui étaient portés, et il a la certitude que la majorité du Sénat, tout en donnant les mains à l'agrégation du nouveau Ministère, partagera ses appréhensions.

M. Rivet a la parole.

Il demande à M. le Ministre du Travail quelle sera l'étendue des attributions du nouveau ministère et comment les commissions seront-elles réparties entre ce ministère et les autres.

Au point de vue de la légalité, il demande si les mutualistes ne verront pas leurs efforts libres entravés par le fonctionnement du nouveau ministère.

Pour les mines, il faut que le nouveau ministère porte ses efforts dans le sens du développement de la production des exploitations minières.

Il résume, le rapport dit qu'il faut qu'on s'ingénie à coordonner le fonctionnement des divers services du ministère, bien loin d'en approuver les dispositions. Il voudrait aussi qu'on recherchât un terrain d'entente entre les intérêts des commerçants, des industriels et des ouvriers.

Discours de M. Viviani

M. Viviani monte à la tribune. Il s'explique d'abord sur l'organisation du nouveau ministère, ensuite sur l'esprit qui doit inspirer cette administration et enfin sur l'attitude que personnellement il entend garder.

De nombreux applaudissements saluent le discours de M. Viviani.

Le Ministre du Travail répondant à M. de Lamarzelle, dit que l'aimable sénateur s'était peut-être attardé à des rosés ou peu puériles en mettant aux prises certains membres du cabinet les uns avec les autres.

A la question de M. Prevet sur la mutualité, le Ministre déclare qu'elle conservera avec la nouvelle organisation son autonomie et sa figure propre.

M. Viviani continue :

M. Prevet n'aura pas à craindre que les nouvelles divisions dans le travail du gouvernement empêchent de voir, avec l'unité indispensable, les intérêts généraux du pays car, dit l'orateur, les ministres ne s'enfermeront pas dans leur ministère comme dans une citadelle.

Le Ministère du Travail n'est pas fait pour réaliser la Révolution sociale, ni même pour résoudre la question sociale; il aura pour tâche d'étudier les questions ouvrières si complexes posées en ce moment et il en préparera la solution.

Je sais bien que vous redoutez ou que vous feignez de redouter les violences de la classe ouvrière, mais la violence ce n'est pas moi qui la lui prônerai jamais. Jamais je ne la lui ai prêchée et l'on m'a vu plus d'une fois, au cours de ma carrière, au milieu des agitations ouvrières terribles, faire appel au calme, au sang-froid, à la raison des travailleurs et non à leurs passions.

Les violences révolutionnaires, toutefois, dont on invoque le souvenir pour les besoins de la cause, n'ont rien à faire ici. Si nous voulons les envisager, il faudrait d'abord se demander si elles n'ont pas été appelées par d'autres violences.

M. Viviani continue :

Je n'ai jamais dit que le gouvernement se plaît à instaurer une politique antireligieuse. Ce que j'ai voulu, c'est opposer à la religion divine la religion humaine. J'ai voulu ennoblir la souffrance humaine et proposer aux travailleurs un idéal de fierté et d'abnégation. Quand même j'aurais fait envisager aux travailleurs les joies de la propriété, j'estimerais que j'aurais encore mieux agi que ces pharisiens qui conservent pour eux toutes les jouissances matérielles, tout en laissant aux autres la joie des explorations dans l'azur.

En tout cas, mon idéal vaut bien celui d'une religion qui n'a empêché aucun crime, aucune violence.

L'orateur termine ainsi :

Je m'adresse aux vieux républicains, à ceux qui ont lutté, qui ont souffert jadis, qui nous ont précédé dans la carrière. Je m'adresse à eux avec la reconnaissance et la confiance qui doivent animer un jeune, qui a trouvé la République toute faite, qui n'en a recueilli que des sourires, et je leur dis :

« Vous avez fondé la République politique. Voulez-vous que nous fondions ensemble la République fraternelle et humaine ? » (Vifs applaudissements au centre et à gauche).

L'orateur retourne à son banc et reçoit les félicitations d'un grand nombre de sénateurs.

VOTE DES CRÉDITS

On procède au scrutin.

Par **237** voix contre **12**, les crédits sont votés.

La séance, suspendue à 5 h. 30, est reprise à 6 heures.

M. Ruau dépose un projet de loi portant modification des lois du 1892, 1895, 1905 et 1906 (tarif des douanes) et le projet portant approbation de la convention commerciale franco-suisse.

Il fait observer que le retard apporté par la Chambre dans l'examen de ce projet ne laisse que quatre jours au Sénat pour délibérer en temps utile. Il en demande le renvoi à la Commission des douanes.

M. Viger, président de la Commission des douanes, promet de faire diligence et de convoquer la commission aujourd'hui samedi.

La séance, levée à 6 h. 15, est renvoyée à lundi, 3 heures.

Physionomie de la Chambre et du Sénat

Il n'a pas fallu moins de toute une séance, pour en finir avec la discussion du traité franco-suisse, tant il y avait encore de discours à placer, tant de députés à se plaindre du nouveau traité, et tenant à porter leurs protestations à la tribune.

On ne les a d'ailleurs pas écoutés, ou du moins peu. Beaucoup de députés avaient désiré assister aux débuts de M. Viviani au Sénat, où, en effet, le nouveau discours du Ministre du Travail n'a pas été moins brillant que celui qu'il avait prononcé à la Chambre.

M. de Lamarzelle, clérical notoire, avait protesté contre le langage de M. Viviani. Celui-ci a admirablement montré que les promesses de bonheur ne sauraient plus suffire, et il a adjuré fort éloquemment le Sénat de ne pas résister au courant du progrès démocratique et social qui se manifeste si nettement dans le pays.

L'accueil fait à M. Viviani permet d'espérer qu'on a calomnié le Sénat en le représentant comme hostile à une politique de réformes.

Il y a là une sorte d'engagement moral pris par le Sénat; le ministre peut aller de l'avant, il ne se heurtera plus à la résistance systématique du Sénat.

Nouvelles Parlementaires

Industries dangereuses et insalubres

Paris, 16 novembre.

La Commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Emile Chautemps tendant à la revision de la législation des établissements industriels insalubres, dangereux ou incommodes, s'est constituée par la nomination de M. le docteur Beyrot comme président, de M. de Sal comme vice-président, de M. Rembourg comme secrétaire. La Commission a entendu l'exposé fait par M. Chautemps, de l'historique et des grandes lignes de la proposition. Elle a nommé M. Chautemps rapporteur. Elle entendra jeudi prochain le préfet de police, M. Besançon, directeur honoraire à la préfecture de police, et M. Michel Levy, membre de l'Institut. D'autres personnalités scientifiques seront ultérieurement consultées.

Petites Informations

PARIS

— Mlle Bolard, qui fut infirmière à la Salpêtrière, vient de mourir. Elle était titulaire de la Légion d'honneur et du prix Montyon.

— Mme Léris-Gambetta, sœur et unique héritière de Léon Gambetta, a l'intention de s'opposer à toute publication de lettres de son frère qui serait faite sans son autorisation.

— L'état de santé de M. Casimir-Périer qui causait de vives inquiétudes s'est amélioré.

— M. Etienne, ex-titulaire de la guerre, est arrivé à Constantinople. Il est l'hôte de M. Constans.

— Ému par des pertes d'argent, un employé de banque s'est fracassé d'une balle, la mâchoire, dans un fourré du bois de Boulogne.

FRANCE

— Neuf mille ouvriers cordonniers de Fougères ont décidé la grève, et les troupes sont prêtes à partir sur les lieux.

— Le préfet des Vosges a suspendu pour un mois les maires de Bazegney, le Bresse et Bouxurulles, pour avoir replacé, dans les écoles publiques, des emblèmes religieux enlevés par ordre de l'administration.

— A Grenoble, les ouvriers teinturiers de la maison Bayoud étaient en grève au nombre de 40. A la suite du refus du patron de changer d'atelier un apprenti, toute la corporation a déclaré la grève par solidarité. Les grévistes sont environ 500.

— Près de La Rochelle, trois voyageurs passaient en voiture sur la berge de la Sèvre; le cheval effrayé précipita le véhicule dans la rivière; les trois voyageurs se sont noyés.

ÉTRANGER

— A Singapour, une rixe entre Chinois a donné lieu à de graves scènes de pillages et à de sanglantes bagarres.

— Tsang Ouei Choueu est nommé ministre de Chine à Berlin. Le nouveau ministre, qui a fait ses études en Angleterre, est considéré comme progressiste.

— La justice américaine a décidé d'intenter des poursuites contre les chefs du trust du pétrole.

— Les journaux allemands, en général, critiquent sévèrement le discours prononcé au Reichstag par le prince de Bülow, sur la politique extérieure.

— Le conseil de l'instruction publique de New-York a repoussé le projet de réforme de l'orthographe préconisé par M. Roosevelt.

— Un grand incendie a éclaté dans le faubourg du commerce, à Autofagasta (Chili). Les pertes sont évaluées de 2 à 3 millions.

LA VIE RÉGIONALE

FEUILLETS AVESNOIS

Une visite à Maroilles (suite)

II

L'Arc de Triomphe

C'était déjà l'usage chez les Romains d'honorer les armées qui s'étaient rendues célèbres en dressant des arcs de triomphe en commémoration de leurs exploits. C'était une sorte de tribut de reconnaissance que la Patrie payait à ses défenseurs ou aux artisans de sa gloire; c'était un public hommage destiné à perpétuer à jamais, dans la suite des siècles, par un monument solide et gracieux, l'héroïsme des soldats.

Cette coutume s'est, depuis, plus ou moins conservée, surtout en Italie et dans le Midi de la France. Le Nord s'est montré plutôt rebelle à ces sortes de glorifications, non pas que le patriotisme fût plus tiède en nos pays septentrionaux qu'en ces contrées privilégiées du Midi de l'Europe où le soleil donne à la nature le charme d'un printemps perpétuel en même temps qu'il communique aux cerveaux des habitants cette impulsion et cette chaleur inspiratrices des nobles idées et des sentiments artistiques. Mais, plus concentrés en nous-mêmes, nous n'avions pas l'habitude de traduire nos sentiments intimes par des marques extérieures; il a fallu le formidable explosion de patriotisme qui a secoué la France en 1793; il a fallu la conscience du danger qu'avait fait courir à nos conquêtes de la Révolution si chèrement achetées la coalition de tous les despotismes de l'Europe et la reconnaissance due à nos braves défenseurs, aux glorieux soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse, pour sortir de notre apparente indifférence. Suivant l'exemple de nos lointains aïeux, les Parisiens décidèrent d'élever, en l'honneur de nos sauveteurs, le superbe Arc de Triomphe de l'Etoile, véritable merveille d'architecture et de sculpture, qui se dresse, tel un monument antique, à l'extrémité de l'Avenue des Champs-Elysées, dans un décor de féerie.

En nos régions frontières qui, de tout temps, eurent tant à souffrir des invasions étrangères, qui supportèrent, en fait des ennemis de tout poil et de tout plumage qui fondirent sur notre sol avant et pendant la Révolution, toutes les horreurs de la guerre, le patriotisme s'exalta plus que partout ailleurs. La magnifique défense de Lille et de Landrecies qui valut aux deux vaillantes cités les félicitations de la Convention, et, plus tard, la croix de la Légion d'Honneur, en est la preuve.

⁂

L'épopée napoléonienne, au point de vue militaire, ne le céda en rien à l'épopée révolutionnaire. Le génie qui présidait aux destinées de nos armées enfanta de véritables prodiges; partout les phalanges impériales combattaient victorieusement les cohortes étrangères; jamais, en aucun pays, les annales militaires n'enregistrèrent, en si peu de temps, des succès aussi nombreux, rapides et décisifs.

La population de Maroilles, après les journées d'Austerlitz et d'Iéna, sous le coup d'une émotion patriotique bien facile à comprendre, avait voulu exprimer toute son admiration à l'armée impériale. Ce serait bien mal connaître le caractère des habitants que de supposer qu'ils eussent avoir eu un seul instant l'idée d'envoyer au chef suprême, à l'Empereur, une adresse de félicitations, forcément conçue en termes flatteurs, et qui eût pu être interprétée comme une marque d'adulation.

L'Avesnois est bon enfant, jovial, communicatif, volontiers gouailleur et quelque peu ironique, mais il est avant tout indépendant et ne sait pas ramper. Tout en admirant en Bonaparte le génie du grand capitaine, les Maroillais de l'époque ne pouvaient s'empêcher de penser que toute cette gloire militaire coûtait bien cher à la nation, puisqu'elle lui enlevait le plus précieux des biens, le sang de ses enfants. De là à la conception d'élever un monument à leur gloire comme témoignage de reconnaissance de leurs sacrifices et de leurs exploits, il n'y avait qu'un pas; il fut vite franchi. L'idée d'ériger un Arc de Triomphe, à l'instar de Paris, germe à Maroilles, s'y ancre et finit par se réaliser.

La municipalité d'alors ne put prendre à la charge de la commune les frais de construction. Les habitants, que des réquisitions incessantes épuisaient petit à petit, ne pouvaient songer à se cotiser et leur conception magnanime menaçait de se transformer en un rêve chimérique, faute de fonds. Dans leur détresse, les Maroillais trouvèrent un sauveur dans la personne d'un des leurs, bon citoyen autant qu'ardent patriote, le maire Nicolas-Joseph Vandois.

Il conçut et réalisa la généreuse pensée d'élever, rien qu'à ses frais, en briques et en pierres, ce monument commémoratif, et, pour lui donner un certain cachet artistique, il eut la bonne idée d'utiliser les pierres provenant de la récente démolition de l'ancienne abbaye.

La chose lui fut d'autant plus facile qu'il venait d'acheter les matériaux de démolition.

⁂

L'Arc de Triomphe forme un bloc de maçonnerie de 6m. de hauteur sur 7m.60 de largeur et 1m.50 d'épaisseur au-dessus du soubassement. Il est percé en son milieu d'une large baie cintrée de 2m.40 d'ouverture. Les côtés latéraux sont recouverts sur la face antérieure des pierres qui formaient le portail de l'église de l'abbaye. Ce sont quatre colonnes d'ordre ionique d'un gracieux effet.

Il se dresse à une extrémité de la Place Verte, où les anciens habitants de la localité venaient fréquemment, à l'ombre des arbres et sur le frais et verdoyant tapis de l'herbe qui la couvre, se livrer à leurs jeux ou y discuter leurs intérêts.

A l'époque de l'érection du monument, l'emplacement était donc bien choisi, puisque la Place Verte, comme le Forum antique, était le rendez-vous des habitants qui s'y rendaient fréquemment, l'Arc de Triomphe qui s'y dressait était une constante et perpétuelle leçon de choses qui devait rappeler aux générations présentes et futures l'héroïsme des générations disparues.

Depuis cette époque, les mœurs se sont modifiées; peu à peu, on perdit l'habitude de se réunir fréquemment en ce lieu qui est devenu presque désert, sauf aux jours de fête locale où il retrouve son ancienne animation. — Les personnes qui ignorent ces détails critiquent l'emplacement de l'Arc de Triomphe de Maroilles et prétendent qu'il eût été bien mieux placé soit sur la Place de la Mairie, soit sur la Place du Marché, soit enfin en un endroit bien choisi de la Grand'Rue qui est très fréquentée.

En nos régions froides et brumeuses, les constructions en maçonnerie ne résistent pas longtemps aux intempéries des saisons; aussi l'Arc de Triomphe était-il en assez piteux état quand, en 1833, le roi Louis-Philippe honora Maroilles de sa visite, lors d'un voyage à Avesnes.

Pour recevoir dignement le monarque, les édiles d'alors s'empressèrent de faire la toilette de l'unique monument qui faisait l'orgueil de la commune; l'Arc de Triomphe fut sérieusement réparé.

En 1836, la municipalité fit graver sur une plaque de marbre l'inscription suivante :

Cet Arc de Triomphe a été érigé en 1807
A la gloire de nos armées
Par Nicolas-Joseph Vandois, maire de l'An VIII

Cette plaque fut posée, bien en évidence, au-dessus du cintre de la baie, à la partie supérieure du monument.

⁂

Les archives locales n'ont gardé aucun souvenir des fêtes qui eussent pu être organisées lors de l'inauguration de l'Arc de Triomphe. Il est probable que la pénurie des jeunes gens empêcha toute réjouissance. Au lieu de se livrer à leurs jeux et à leurs travaux habituels, ils servaient de chair à canon sur tous les champs de bataille de l'Europe, non plus pour le salut de la France, mais pour la vaine gloire d'un despote.

Beaucoup d'entre eux, hélas! ne revirent pas le pays natal. Si leurs vieux parents pleurèrent longtemps leur mort, du moins eurent-ils la consolation, en levant les yeux sur ce modeste monument érigé en un coin de la vaillante cité maroillaise, de voir que là, de braves cœurs, tout aussi éprouvés sans doute, s'associaient à leur douleur dans un commun souvenir à leurs enfants morts au champ d'honneur.

Que nous sommes loin aujourd'hui de cette époque troublée, de ce règne du sabre! Grâce à nos institutions républicaines et au respect général qu'elles inspirent à l'extérieur comme à l'intérieur, nous vivons dans une atmosphère de paix, de douce quiétude, qui contraste singulièrement avec l'état de la France il y a cent ans. Aussi pouvons-nous envisager l'avenir avec confiance, espérer même ne plus revoir ces luttes fratricides et inutiles.

Mais n'oublions pas ceux qui ont versé leur sang pour faire la grandeur de la France. Sachons nous rappeler leurs sacrifices et leur vaillance, et, puisqu'il va y avoir cent ans que l'Arc de Triomphe de Maroilles a été édifié, je souhaite voir fêter son centenaire par l'organisation d'une fête patriotique qui réunirait à Maroilles, dans le courant de l'année 1907, toute la jeunesse, toutes les Sociétés des environs, pour retremper notre patriotisme dans la contemplation de l'Arc de Triomphe et dans l'évocation des souvenirs qu'il rappelle.

Qui sait ce que l'avenir nous réserve et si, demain peut-être, nous ne serons pas forcés de renouveler les actes d'héroïsme et l'épopée glorieuse de nos ancêtres!

DROMBY.

LA RÉGION

Le faux évêque de Douai

Le Parquet de la Seine transmet trois dossiers importants

M. Bottin, juge d'instruction, a reçu plusieurs dossiers concernant le prévenu Rocquencourt.

Le premier a trait à la condamnation à 25 francs d'amende et à 3 jours de prison prononcée par la 10e chambre correctionnelle du Tribunal de la Seine, pour avoir injurié et outragé des agents qui étaient intervenus dans une discussion que Rocquencourt avait avec un cocher au Bois de Boulogne.

Le second est celui de la plainte en escroquerie déposée entre les mains de M. André, juge d'instruction de la Seine, par M. Loniel, député du Calvados, — affaire de laquelle Rocquencourt prétend se tirer indemne.

Le troisième, enfin, contient la plainte de Mme Saint, de Paris, qui a été victime d'une escroquerie nettement caractérisée, et qui permettra, si elle n'est retirée, de pincer le faux évêque.

Ce dernier sera incessamment interrogé par le magistrat instructeur.

Un ouvrier a la poitrine enfoncée

A SOMAIN

Jeudi après midi, un accident mortel s'est produit à l'exploitation des mines d'Aniche, au lieu dit la Renaissance. Un rouleur, M. Mattens, a été pris entre les tampons de deux wagons et a eu la poitrine enfoncée. L'infortuné est mort sur le coup.

Un mineur tué sous un éboulement

A THIVENCELLES

A la fosse Saint-Pierre de la Compagnie des mines de Thivencelles, Joseph Romilly, 26 ans, demeurant à Condé, était occupé à abattre du charbon avec deux de ses camarades, lorsqu'un éboulement se produisit. Ses deux camarades purent se sauver à temps, mais Romilly fut pris sous l'éboulement.

Les deux rescapés appelèrent au secours. Quand les sauveteurs arrivèrent, le malheureux mineur avait cessé de vivre. Romilly était marié depuis le mois d'août dernier.

La situation municipale à Nieppe

Le maire démissionne

A plusieurs reprises, nous avons entretenu nos lecteurs d'incidents qui témoignent de l'état d'anarchie dans lequel se trouvent les affaires municipales de Nieppe.

Toutefois, nous tenons à le déclarer, il ne s'agit, en l'espèce, que de négligences et d'un bien constituant, il est vrai, des actes de mauvaise administration qu'il est de notre devoir de condamner, mais qui ne mettent nullement en cause l'honorabilité du maire, M. Pollet, qui reste au-dessus de tout soupçon.

La situation vient de se dénouer normalement et correctement : M. Pollet, maire de Nieppe, a adressé sa démission à M. le préfet du Nord. Nous ne croyons pas être indiscrets en annonçant qu'il sera très certainement pour successeur M. le docteur Vanuxem.

Nous sommes en droit d'espérer que M. Vanuxem se souviendra de sa qualité de ... de l'Université et qu'il apportera dans son administration l'esprit de vrai libéralisme et de progrès si nécessaire aujourd'hui à la conduite des affaires d'une commune aussi importante que Nieppe.

Incendie de bâtiments agricoles

A LAMBRES

Quinze mille francs de dégâts

Vendredi, vers deux heures du matin, un violent incendie, dont on ignore la cause, s'est déclaré chez MM. Ricard frères, cultivateurs au faubourg d'Arras, et a détruit deux écuries et une remise ainsi que plusieurs greniers remplis de paille et de fourrages. Les pertes, qui s'élèvent à une quinzaine de mille francs, ne sont que partiellement couvertes par des assurances.

UN VIEILLARD MEURTRIER

à Meteren

Une jeune fille attaquée à coups de tranchet et sauvée par l'arrivée de son beau-frère qui, lui-même, est blessé. — Le meurtrier se jette sous un train

Mercredi dernier, vers neuf heures du soir, un individu entrait au débit de tabacs Salomez-Cambie, au centre du village de Meteren, sous prétexte d'y acheter un paquet de scaferlati, et, profitant de l'obscurité qui régnait dans la salle au moment où y pénétrait Mlle Cambie, sœur de Mme Salomez, il portait à la jeune fille un coup de tranchet à la figure.

En ce moment, M. Salomez, de retour de Lille, où il s'était rendu, comme à l'ordinaire, le mercredi, pour ses affaires, entendant des cris provenant du débit, s'y précipite, et prit à bras-le-corps l'individu qui venait de frapper sa belle-sœur; mais lui-même reçut à la figure des coups de tranchet lancés par l'inconnu. M. Salomez, malgré le sang qui l'aveuglait, reconnut en son agresseur un sieur Désiré-Fortuné Delar, cordonnier, son locataire, domicilié au lieu de chez lui. Entre temps, l'assassin avait réussi à s'échapper et il fut impossible de retrouver sa trace.

Jeudi matin on découvrait sur la voie de chemin de fer, entre Strazeele et Bailleul, à deux kilomètres de cette ville, le cadavre d'un inconnu décapité par un train; le bras droit avait été sectionné.

Prévenu aussitôt, M. Benoit, commissaire de police de Bailleul, se rendit vers deux heures du matin, à l'endroit où se trouvait le cadavre; il donna l'ordre de le transporter à l'hôpital de la Providence, à Bailleul et il fut reconnu pour être celui de Delar, qui s'était suicidé à la suite de sa double tentative de meurtre.

M. Salomez avait sur lui une somme de 12.000 francs qu'il rapportait de Lille. Delar n'ignorait sans doute pas cette dernière circonstance. L'assassin était âgé de 68 ans veuf et père d'une fille de 19 ans.

L'affaire du Bureau de Recrutement

DE LILLE

Nouveaux interrogatoires

Nous avons dit hier que M. Delalé, juge d'instruction, avait entendu, à Roubaix, où il s'était rendu, une quantité considérable de témoins. Cette audition a continué toute la matinée de vendredi dans le cabinet du magistrat. De huit à onze heures, défilèrent une dizaine de personnes.

E. S..., boulanger à Wattrelos, vient dire que l'architecte roubaisien lui fit directement ses offres de service et le fit exempter d'une période de vingt-huit jours, moyennant une somme de cent vingt-cinq francs.

Si l'on en croit ce témoin, Leman n'avait pas de rabatteur à Wattrelos.

C... D..., entrepreneur à Ascq, que la rumeur publique a accusé d'avoir été l'un des auxiliaires de Leman, est ensuite introduit. Il sort de l'interrogatoire extrêmement furieux; un journal roubaisien, qui l'a interviewé, a, dit-il, travesti sa pensée, aussi profère-t-il des menaces à l'adresse de tous les journalistes.

Il a déclaré à l'instruction n'avoir jamais été rabatteur, mais il a reconnu s'être entremis près de Leman pour un de ses amis, L. C..., négociant à Ascq. Ce dernier n'a rien payé à Leman mais il a promis à l'entrepreneur C. D..., de lui donner du travail et de lui faire couvrir trois maisons qu'il fait actuellement bâtir.

L. C., se démenant, paraît un bon garçon, abonde dans le sens de C. D. Il n'a eu qu'un tort, et il le répète, en prenant congé du magistrat instructeur, c'est d'avoir trop cédé.

R... B..., carrossier, rue de Bapaume, n'a pas connu Leman et c'est simplement par l'intervention d'un charcutier de la rue de Paris, L... K..., qu'il a obtenu le sursis qu'il avait demandé et qu'on lui avait refusé. On lui a demandé 125 francs.

R... B... a trouvé que le prix était excessif, mais néanmoins, il paya la somme réclamée, jurant bien une autre fois, de faire sa période, et de ne plus se recommander à des gens qui prétendaient avoir dans les milieux militaires de hautes influences et qui faisaient payer si cher leur entremise.

L... K..., charcutier, rue de Paris, qui est ensuite interrogé, reconnaît qu'il a recom-

12

ROMAN ROCAMBOLE

PAR

Pierre ZACCONE

Cependant les deux jeunes gens avaient remis leurs montures au pas, et Octave venait d'allumer un cigare.

— Tu ne fumes pas? dit-il, en relevant les rênes de son cheval.

— Non, pas en ce moment, répondit Georges.

— Tu n'es pas de service aujourd'hui?

— Non, je suis libre.

— Alors, tu me donnes ton après-midi.

— Qu'en feras-tu?

Octave jeta un éclat de rire, qui monta dans l'air avec la fumée de son cigare.

— Bon! dit-il, c'est un mystère!... laisse-toi conduire, et tu verras....

— Je soupçonne quelque folie.

— Et tu n'as pas tort!

— On n'est jamais en sûreté avec ... Sérieusement... quel est ton projet?... j'espère qu'il ne s'agit pas de ..., au moins!

Octave eut un geste d'une gravité comique.

— Pour qui me prends-tu, cher monsieur? ... demanda, répliqua-t-il, et de quoi ... question entre deux hommes de vingt-cinq ans, si ce n'est de la plus gracieuse moitié du genre humain?

Georges haussa les épaules.

— Je m'en doutais, dit-il; toujours le même.

— Et pourquoi changerais-je, je te le demande; moi, je ne suis pas né avec les facultés qui font l'homme sérieux. J'ai trouvé dans mon berceau, en venant au monde, une fortune qui me permet toutes les folies; je n'ai aucune ambition, je ne prétends être ni député, ni général, pas même académicien.

Laisse-moi jeter ma vie à tous les hasards du chemin et jouir de tous les privilèges que me donne mon infériorité... D'ailleurs, te fais-je de la morale, à toi? M'est-il jamais venu à l'idée de trouver à reprendre à l'existence que tu mènes? Et m'est avis que tu devrais bien plutôt te féliciter de cette légèreté à laquelle tu devras peut-être la seule chance favorable de faire en même temps ton bonheur et ta fortune?

Georges fit un mouvement.

— Que veux-tu dire? interrogea-t-il avec vivacité.

— Ne comprends-tu pas? et est-il besoin d'être plus explicite?... Allons, tu vas peut-être me la faire à la gravité!... Est-ce que j'ai des yeux pour ne point voir, et crois-tu que je n'ai pas remarqué ce qui se passe dans ton cœur.

— Mais jamais je ne t'ai confié...

— C'est un tort, parce que tu m'as, par ta discrétion, obligé à deviner.

— Comment?

— Voyons, trêve de cachotterie; nous sommes seuls ici, nul ne peut surprendre et retenir nos paroles. Tu es amoureux, amoureux fou de mademoiselle Raymonde de Limereux, et ton rêve, le seul que tu aies formé, c'est de l'épouser.

— Ce que tu dis est insensé! Mademoiselle de Limereux est riche, moi, je suis pauvre, et, de plus, il y a quelque projet d'union entre elle et toi.

Octave haussa les épaules.

— Tu dis des bêtises, répliqua-t-il, et ce qu'il y a de pis entre nous, c'est que tu ne crois pas un mot de ce que tu dis... Oui, tu es pauvre, n'est vrai, mais je l'affirme, et tu le sais aussi bien que moi, que le jour où Raymonde se sera mis en tête de t'aimer, aucune puissance, aucune convenance sociale ne prévaudront contre sa volonté.

Quant au projet d'union dont tu parles, il y a longtemps que nous nous sommes expliqués, elle et moi, à ce sujet... Elle connaît mes goûts et mes mœurs. Je suis pour elle un bon camarade, un ami sincère et dévoué; mais je ne serai jamais un mari. Tu vois que tu as le champ libre, et que tu peux t'endormir sans crainte d'obstacle.

Georges garda un moment le silence. Il était ému, troublé et ne savait s'il devait parler ou continuer de dissimuler.

— Ah! c'est pourtant une fille vraiment désirable!... poursuivit Octave peu après; et je ne sais pas pourquoi elle ne m'a pas tourné la tête comme aux autres: des yeux adorables, des lèvres qui appellent les baisers, une taille souple, une poitrine idéale... Tu ne l'as pas détaillée... toi! Quand on est amoureux, on ne voit que l'ensemble, l'expression générale...

Mais moi! continue Octave, lorsque je l'ai vue pour la première fois, j'étais avec la petite Zizi, et je ne voyais que celle-ci! Depuis, et chaque fois que j'allais m'éprendre, ce fut Fleur-de-Thé ou Grain-de-Sel qui m'en détournèrent...

Enfin, la catastrophe est venue; je n'aime pas les femmes tristes, et ça été fini! D'ailleurs, en ce moment surtout, j'ai bien autre chose en tête...

— Une nouvelle passion! fit Georges, qui n'était pas fâché de trouver un dérivatif à la conversation.

— Une passion... c'est le mot..., répondit Octave. Je défie qu'on trouve dans les coulisses de Paris un spécimen plus réussi de la grâce et de la crânerie féminine.

— Diable!... si c'est à Fontainebleau que tu as découvert cela?

— Non, c'est à Tonnerre.

— Une étoile de province, alors?...

— Précisément...

— Et elle est jolie?...

— Tu la verras tout à l'heure.

— Tu as un rendez-vous dans la forêt?

— Je n'ai pas de rendez-vous... mais je suis sûr de la rencontrer...

— Quelque grande dame?...

— Moins et mieux que cela...

— Voilà que tu m'intrigues.

— Eh bien! c'est ce que je désire. Je ne te dirai rien de plus, et je veux jouir du plaisir de ta surprise. Pressons le pas, veux-tu?

Pour toute réponse, Georges mit son cheval au galop, et les deux cavaliers s'avancèrent plus avant sous bois.

Or, pendant que ceci se passait, Raymonde, accompagnée par le sieur Germain, s'était éloignée du château, et n'avait pas tardé à disparaître dans la direction des gorges d'Apremont.

Depuis quelques jours, un grand changement s'était opéré en elle. Elle se sentait revivre. L'horrible souvenir du double meurtre de la rue Bellechasse s'effaçait peu à peu de son esprit; le sourire reparaissait de temps à autre sur ses lèvres encore un peu pâles, et elle avait retrouvé le vif éclat de ses beaux yeux. C'était une transformation inattendue, un miracle accompli en moins d'une semaine.

La baronne était heureuse de la revoir gaie comme autrefois, ramenant le mouvement et l'animation dans le château solitaire; le vieux Germain était lui-même redevenu presque joyeux, et il n'y avait pas jusqu'à *Chloé*, la belle jument baibrun, qui ne crût devoir, par son allure délibérée, affirmer la part qu'elle prenait à la satisfaction générale.

Cependant, il y avait parfois bien des tristesses au fond du cœur de Raymonde, et de gros soupirs venaient encore soulever sa poitrine oppressée... C'est qu'alors elle pensait au comte et à la comtesse, morts si misérablement, et à l'obscurité qui planait toujours sur les causes de ce double crime!

Ce jour-là, la journée était splendide, un souffle tiède passait dans l'air, des senteurs pénétrantes montaient des bas-bois ou tombaient des arbres; de temps à autre, des perspectives baignées d'ombre irisée s'ouvraient à gauche, à droite, devant elle. Et elle y plongeait son regard charmé, avec une sorte de frémissement voluptueux.

Et puis, ce silence des grands bois a quelque chose de solennel et de grave qui impose à l'esprit le plus frivole... sous ses voûtes muettes, on se sent comme enveloppé de mystère; dans ces murmures que l'on perçoit par instants, on distingue la voix de la nature, qui vous parle et vous communique des rêveries et des attendrissements inconnus.

Raymonde aimait sa forêt avec passion. Elle s'y était trouvée seule plusieurs fois et elle n'avait jamais eu peur. D'ailleurs, elle était brave, et jouissait sans trouble des sensations délicieuses qu'elle recueillait...

Dès qu'elle s'engageait dans quelque sentier solitaire, on eût dit qu'elle respirait plus librement; les ailes de son nez se dilataient, mobiles et frémissantes; son œil s'ouvrait plus grand, sa lèvre se tendait avide aux senteurs dont l'air était chargé.

(A suivre).

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
Rue Nationale, Lille